



## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-711 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 2013-101 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ DE CE RÈGLEMENT AU RÈGLEMENT 355-2020 DE LA MRC DES LAURENTIDES**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le projet de règlement no 2022-711 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme no 2013-101 afin d'assurer la conformité de ce règlement au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides.

Le but de ce règlement est d'assurer la concordance de notre règlement avec celui de la MRC des Laurentides.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 9 septembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suzanne Sauriol', is written over a horizontal line.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 septembre 2022, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 septembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suzanne Sauriol', is written over a horizontal line.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière